

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

SEANCE DU 9 MARS 2015

DELIBERATION N°2015-14

OBJET : Compte-rendu de la Commission des moyens.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

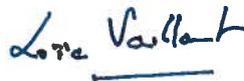
DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité :

- les mesures ayant reçu un avis favorable de la commission des moyens ;
- la possibilité de verser une gratification pour les stages de moins de 2 mois, au prorata de la durée du stage.

Fait à Tours, le 10 mars 2015

Le Président,



Loïc VAILLANT